



REPUBLIQUE GABONAISE
UNION - TRAVAIL - JUSTICE



MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME,
DU CADASTRE, DE LA VILLE ET DU BIEN-ETRE,
CHARGE DE RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

HABITAT II



Comité National du Gabon

COMITE NATIONAL HABITAT II RAPPORT NATIONAL

AVANT-PROPOS

Actions nationales pour la préparation de la conférence

a) Composition du Comité National :

Le Comité National du Sommet des Villes comprend :

- Un Comité de patronage ;
- Un Comité permanent ;
- Des Comités Provinciaux ;
- Un Secrétariat exécutif.

Le Comité National est composé de :

- Un Président : le Ministre de l'Habitat de l'Urbanisme, du Cadastre, de la ville et du Bien Etre, chargé des Relations avec le Parlement ;
- Un 1^{er} Vice - Président : le Ministre de l'Intérieur de la Décentralisation et de la Sécurité Mobile ;
- Un 2^{ème} Vice - Président : le Ministre de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Membres :

- Un représentant de la Présidence de la République ;
- Un représentant de la Primature ;
- Un représentant de l'Assemblée Nationale ;
- Un représentant du Conseil Economique et Social ;
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Un représentant de la Mairie de Libreville ;
- Un représentant de la Mairie de Port-Gentil ;
- Un représentant du Ministère de l'Equipement et de la Construction ;
- Un représentant du Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme, du Cadastre, de la Ville et du Bien Etre, chargé des Relations avec le Parlement ;
- Un représentant du Ministère du Travail, des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle ;
- Un représentant du Ministère de la Santé Publique et de la Population ;
- Un représentant du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts de l'Education Populaire, chargé des Droits de l'Homme ;
- Un représentant du Ministère des Transports de la Marine Marchande, de la Pêche, chargé du Tourisme et des Parcs Nationaux ;
- Un représentant du Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget et des Participations ; - -
- Un représentant du Ministère de la Défense Nationale, de la Sécurité et de l'Immigration ;

- Un représentant du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des petites et moyennes Entreprises, de l'Artisanat, chargé du Redressement du Secteur Para - public et de la Privatisation ;
- Un représentant du Ministère des Mines, de l'Energie et du Pétrole ;
- Un représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Un représentant du Ministère des Eaux et forêts, des Postes et Télécommunications et de l'Environnement ;
- Un représentant du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de la Condition Féminine, Porte-parole du Gouvernement ;
- Un représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité nationale ;
- Un représentant de l'Agence Gabonaise de Presse ;
- Un représentant de chaque organe de Presse ;
- Un représentant du SYPROCOM ;
- Un représentant de l'Université Omar BONGO ;
- Un représentant de l'Université de Masuku ;
- Un représentant du CENAREST ;
- Un représentant de la Société Nationale Immobilière ;
- Un représentant du Crédit Foncier du Gabon ;
- Un représentant de la Banque Gabonaise de Développement ;
- Un représentant de l'OPT ;
- Un représentant de la SEEG ;
- Un représentant de la CNSS ;
- Un représentant du Centre National anti-pollution ;
- Un représentant de l'ordre des Architectes
- Deux représentants des Assemblées Départementales ;
- Un représentant de la Confédération Patronale Gabonaise ;
- Un représentant de la Confédération Nationale du Patronat Gabonais ;
- Un représentant de la Confédération Syndicale Gabonaise ;
- Un représentant de la Confédération Gabonaise des Syndicats Libres ;
- Un représentant de l'Union des Syndicats Responsables ;
- Un représentant de l'Union des Associations et Syndicats ;
- Un représentant du Comité Gabon 2025 ;
- Deux représentants des ONG du Gabon ;
- Le Comité Permanent ;
- Le Secrétariat Exécutif du Comité Permanent ;

Le Comité National se réunit, sur convocation de son président, au moins une fois par mois.

Le Comité Permanent est composé de :

- Un Président, le Secrétaire Général du Ministère chargé de l'Habitat ;

Membres

- Un représentant de la Direction Générale de l'Habitat et du Logement ;
- Un représentant de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Aménagements Fonciers ;
- Un représentant de la Direction Générale du Cadastre et des Travaux Topographiques ;
- Un représentant de la Direction Générale du Bien Etre ;
- Un représentant de la Société Nationale immobilière ;
- Un représentant du Crédit Foncier du Gabon ;
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Un représentant du Ministère de l'Intérieur de la Décentralisation et de la Sécurité Mobile ;
- Un représentant de la Mairie de Libreville ;
- Un représentant de la Mairie de Port-Gentil ;
- Le Secrétariat Exécutif ;
- Le Comité Permanent se réunit au moins deux fois par mois .

Le comité provincial comprend :

- Un Président, le Gouverneur de la province ;
- Un Vice-Président, le Maire de la capitale provinciale ;
- Un Secrétaire, le Représentant du Ministère de l'Habitat.

Membres :

- Tous les chefs des services provinciaux ;
- Les représentants des Assemblées départementales ;
- Les représentants des ONG de la province.

Le Secrétariat exécutif est composé de :

- Un Secrétaire Exécutif, le Conseiller du Ministre, chargé de l'Habitat et du Logement ;
- Des Secrétaires Exécutifs Adjointes ;
- le représentant de la Direction Générale de l'Habitat et du Logement ;
- le représentant de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Aménagements Fonciers ;
- le représentant de la Mairie de Libreville ;
- le Président de l'Ordre des Architectes du Gabon.
- Le Secrétariat Exécutif se réunit au moins une fois par semaine.

b) Organisation de la participation nationale

- Le comité de patronage est chargé de faire des propositions à soumettre au Gouvernement, pour la préparation du Sommet des villes.
- Le Comité Permanent est chargé de recueillir et de sélectionner toutes les informations nécessaires à la préparation du Sommet des Villes ,et est constitué en commissions thématiques ;
- Les Comités provinciaux sont chargés, au niveau local de recueillir toutes les informations nécessaires à la préparation du Sommet des villes.
- Le secrétariat exécutif est chargé de la centralisation de toutes les données, de l'organisation des réunions et de la diffusion de l'information.

c) Dispositif envisagé après la conférence pour le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'actions.

1- EVALUATION DE LA SITUATION ET DES TENDANCES

1.1- LISTE DES INDICATEURS CLES

MODULE 0. DONNEES DE BASE

Indicateur D1 : Usage du sol

Surface (en km²) de l'agglomération urbaine et de l'aire métropolitaine aux usages suivants : a) résidentiel ; b) activités (commerciales ou industrielles) ; c) agricole ; d) transports ; e) loisirs ; f) vacant ; g) eau.

Indicateur D2 : Population totale

Population totale par sexe : a) de la ville proprement dite ; b) de l'aire métropolitaine ; c) de l'agglomération urbaine ; d) du pays dans son ensemble.

		a. Hommes	b. Femmes	c. TOTAL
D.2.1.	Ville proprement dite	184.192	178.194	362.386
D.2.2.	Aire métropolitaine	-	-	-
D.2.3.	Agglomération urbaine	212.383	206.233	206.233
D.2.4.	Pays	498.710	513.000	1.011.710

Indicateur D3 : Taux de croissance de la population

Croissance de la population par sexe : a) de la ville proprement dite ; b) de l'aire métropolitaine ; c) de l'agglomération urbaine ; d) du pays dans son ensemble.

Taux de croissance annuel de la population

a) Ville :	4,7 %	b) Pays	2,5 %
------------	-------	---------	-------

Nota : 1) aire géographique agglomération urbaine de Libreville, territoire du Gabon
 2) Source : Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Gabon, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (Recensement Général de la Population et de l'habitat du 1^{er} au 31 Juillet 1993)
 3) Période année 1993.

Indicateur D4 : Ménages dirigés par des femmes

Nombre total de ménages dirigés par des femmes.

a) Ville :	A.U.	18.129	b) Pays	30.106
------------	------	--------	---------	--------

Nota : 1) aire géographique agglomération urbaine de Libreville, territoire du Gabon
 2) Source : Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Gabon, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (Recensement Général de la Population et de l'habitat du 1^{er} au 31 Juillet 1993)
 3) Période année 1993.

Indicateur D5 : Taille moyenne des ménages

Nombre moyen de personnes par ménage.

Nombre total de ménages divisé par la population totale :

a) A.U.	5,55	b) Pays	5,23
Ville	5,27		

Variables intermédiaires : Nombre total de ménages :

a) Villè :	A.U.	78.360	b) Pays	193.252
Ville		68.832		

Nota : 1) aire géographique agglomération urbaine de Libreville, territoire du Gabon
 2) Source : Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Gabon, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (Recensement Général de la Population et de l'habitat du 1^{er} au 31 Juillet 1993)
 La taille moyenne des ménages a été directement donnée par le recensement mais ne correspond pas à la méthode de calcul préconisée par le document.
 3) Période année 1993.

Indicateur D6 : Taux de formation des ménages

Taux de croissance annuel du nombre de ménages : a) pour la ville considérée ; b) au niveau national.

a) Ville de Libreville	2,4 %	b) Pays	non donné
------------------------	-------	---------	-----------

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville et ensemble Gabon
 2) Source : Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques : dénombrement de la population de Libreville, Port-Gentil et Moanda série étude et analyse n° 1 pour la période 81/92.
 3) Période : année 1993
 4) Méthode de calcul = projection à partir des taux de croissance des ménages de 1980 en 1992

Indicateur D7 : Distribution des revenus

Pourcentage de ménages et revenu moyen des ménages par quintiles.

Pour Libreville :

Quintile	Intervalle %	Revenu moyen (CFA)
1	24,68	< ou =151.075 F
2	25,41	< ou =284.370 F
3	24,63	< ou =505.000 F
4	25,28	> 505.000 F
5	non donné	-

Pour le Gabon :

Quintile	Intervalle	Revenu moyen
1	25,00	< ou =151.075 F
2	25,22	< ou =284.370 F
3	24,88	< ou =505.000 F
4	24,90	> 505.000 F

Nota :1) Aire géographique : Agglomération urbaine de Libreville et territoire du Gabon

2) Source : Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction de la Statistique et des Etudes Economiques (Enquête effectuée par le Comité de Compte en 1994)

3) Période de référence 1993.

Indicateur D8 : Produit par habitant

Produit urbain divisé par la population totale.

Indicateur D9 : Statut d'occupation des logements

Nombre de ménages ayant les statuts d'occupation suivants : a) propriétaires occupants ; b) accédants ; c) locataires en logements privés ; d) locataires en logement social ; e) sous-locataires ; f) occupations gratuites ; g) occupations illégales ; h) autres.

Pour Libreville

a. Propriétaire occupant	b. accédant	c. Locataire en logement privé	d. Locataire en logement social	e. Sous-locataires	f. occupation gratuite	g. Squatter	h. Squatter payant un loyer	Autres
30.228		44.064	4.726	-	845	-	-	66

Pour le Gabon

a. Propriétaires occupant	b. accédants	c. Locataires en logement privé	d. Locataires en logement social	e. Sous-locataires	f. occupations gratuites	g. Squatters	h. Squatters payant un loyer	Autres
54.028	59.652	-	10.789	-	1.559			138

Nota : 1) Aire géographique : agglomération urbaine de Libreville et ensemble Gabon

2) Source : Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (Recensement Général de la Population et de l'Habitat du 1^{er} au 31 Juillet 1993)

Notons que le nombre 44.064 représente à la fois les accédants et les locataires en logement privé.

le D : locataires en logement social sont constitués par des locataires logés par l'employeur. il n'y a pas de locataire sociaux au Gabon.

3) Période considérée : année 1993.

INDICATEURS URBAINS MODULE 1. DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Indicateur 1 : Ménages en dessous du seuil de pauvreté

Pourcentage des ménages situés en dessous du seuil de pauvreté, par sexe du chef de ménage.

1 - Ménages en dessous du seuil de pauvreté	19 %
2 - Ménages dirigés par des femmes situés en dessous du seuil de pauvreté	55 %

Nota : Evaluation de la pauvreté au Gabon (Banque Mondiale 1996).

Indicateur 2 : Emploi du secteur informel

Pourcentage de la population active dans le secteur informel

Emploi informel :

Pour Libreville :	5,8 %
Pour ensemble Gabon :	3,8 %

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source : Stratégie du logement au Gabon par Michel Arnaud

Consultant UNCHS Habitat Juillet 1991 (il cite une source de l'USAID de 1987 où l'informel était de 20 %) Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, Recensement Général de la Population et de l'Habitat du 1^{er} au Juillet 1993

3) Période : année 1993.

Indicateur 3 : Lits d'hôpital

Population par lit d'hôpital (hôpitaux publics et privés).

Ensemble Gabon

Lits d'hôpitaux = 311 lits

Pour Libreville : 419 lits

Nota : 1) Aire géographique : agglomération urbaine de Libreville et ensemble du Gabon

2) Source : Ministère de la Santé Publique et de la Population (Service des Statistiques Sanitaires)

3) Période considérée : 1993

4) Méthode de calcul pour Libreville = Nombre de lit divisé par la population

Indicateur 4 : Mortalité infantile

Part (%) des enfants n'ayant pas survécu avant d'atteindre leur cinquième année, par sexe.

Pour Libreville =

Pour l'ensemble du Gabon = 11,4 %

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville et ensemble Gabon.

2) Source : Ministère de la Santé Publique Gabon

3) Période considérée : 1993

Indicateur 5 : Salles de classes

Nombre d'enfants scolarisés par classe d'écoles : a) écoles primaires ; b) écoles secondaires.

Pour Libreville

Enseignement primaire 64 élèves /classe

Enseignement secondaire %

Ensemble Gabon %

- Nota :1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville et Ensemble Gabon
 2) Source : Ministère de l'Education Nationale
 3) Période : 1993
 4) 1434 salles de classe primaire pour 91.201 élèves primaires à Libreville

Indicateur 6 : Taux de criminalité

Nombre de crimes signalés par an pour 1000 habitants.

Pour Libreville : non donné
 Ensemble Gabon

a) Meurtres :	0,048	Vols	0,71
---------------	-------	------	------

- Nota :1) Source : Ministère de la Justice Gabon (Direction des Affaires Pénales et Grâces.
 2) Période : année 1993
 3) Méthode de calcul : Nombre de vols par an et de crimes divisé par la population totale du Gabon, multiplié par 1000

MODULE 2. INFRASTRUCTURES

Indicateurs 7 : Niveaux de connexion des ménages

Pourcentage des ménages connectés aux réseaux.

Pour Libreville :

a. d'alimentation en eau	39,5 %	b. d'assainissement	Inconnu
c. d'électricité	65,7 %	d. téléphonique	23 %

Pour le Gabon :

a. d'alimentation en eau	23,1 %	b. d'assainissement	Inconnu
c. d'électricité	43,3 %	d. téléphonique	16,8 %

- Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville et ensemble Gabon
 2) Source : La Société d'Énergie et d'Eau du Gabon, Office des Postes et Télécommunications du Gabon
 3) Période considérée : année 1993
 4) L'indicateur sur l'eau ne tient pas compte des forages installés dans les villages.

Indicateur 8 : Accès à l'eau potable

Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable.

Libreville = 100 %
 Ensemble Gabon = Inconnu

- Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville (indicateur pour l'ensemble Gabon inconnu)
 2) Source : Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme, du Cadastre, de la ville et du Bien Etre chargé des relations avec le Parlement (SDAU de Libreville)
 3) Période : année 1993.

Indicateur 9 : Consommation d'eau

Consommation quotidienne moyenne d'eau par personne, en litres, pour tous types d'usage.

Pour Libreville :

Pour ensemble Gabon :

litres

100 litres/jour

Indicateur 10 : Prix médian de l'eau

Prix médian payé pour 100 litres d'eau en dollars E.U., à la période de l'année où le prix de l'eau est le plus élevé.

Pour Libreville

101,5 FCFA

US\$

Ensemble Gabon

101,5 FCFA US\$

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville et ensemble Gabon.

2) Source : Société d'Énergie et d'Eau du Gabon

3) Période : année 1994

4) Le prix de l'eau est constant au Gabon pendant toute l'année. Il ne varie pas en fonction des saisons.

MODULE 3. TRANSPORTS

Indicateur 11 : Modes de transport

Déplacements domicile - travail effectués par :

a. Voiture Particulière : 22,2 %

b. Train ou tramway

c. Autobus ou minibus : 37,8 %

d. Motocycles : 0,8 %

e. Deux roues non motorisés

f. Marche à pied : 9 %

g. Autres : 26,2 %

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville (données sur l'ensemble du Gabon non disponibles)

2) Source : SDAU de Libreville, phase 2, 1995 pour des données de 1993 (Ministère de l'Habitat du l'Urbanisme, du Cadastre, de la Ville, du Bien Être chargé des relations avec le Parlement.

3) Période : année 1993.

Indicateur 12 : Temps de transport

Temps moyen journalier en minutes pour les trajets domicile-travail.

Pour Libreville Min.

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source

3) Période : année 1993

Indicateur 13 : Dépenses en infrastructures routières

Dépenses par habitant en dollars E.U. (moyenne de 3 années).

Pour Libreville 1085 fca \$

Pour le Gabon \$

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source

3) Période : année 1993

Indicateur 14 : Propriétaires de véhicules

Nombre de véhicules pour 1000 habitants.

Pour Libreville	34
Pour le Gabon	

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source : SDAU de Libreville

3) Période : année 1993

MODULE 4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateur 15 : Pourcentage des eaux usées traitées

Pourcentage des eaux usées subissant une forme de traitement.

Pour Libreville	0 %
Ensemble Gabon	0 %

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source Mairie de Libreville

3) Période : année 1993

Indicateur 16 : Production de déchets solides

Déchets solides produits par habitant en m3 et tonnes par an.

Pour Libreville	158.224 m3
Ensemble Gabon	m3(non donné)

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source : Mairie de Libreville

3) Période : année 1993

Indicateur 17 : Modes d'entreposage et de traitement des déchets

Part (%) des déchets solides stockés et traités suivant les modes suivants :

a. Décharges contrôlées 1 %	b. Incinérateur 0 %	c. Décharge à ciel ouvert 99 %
d. Recyclage 0 %	e. Autres 0 %	

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source : Mairie de Libreville (Il existe une décharge contrôlée et 33 décharges à ciel ouvert à Libreville)

3) Période considérée : année 1993.

Indicateur 18 : Collecte régulière des déchets solides

Part (%) des ménages bénéficiant d'une collecte régulière des déchets.

Pour Libreville	40 %
Ensemble Gabon	non donné

- Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville
 2) Source Mairie de Libreville
 3) Période considérée 1993

Indicateur 19 : Logements détruits par les catastrophes

Pourcentage de logements détruits par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme (moyenne de dix ans).

Pour Libreville non donné
 Ensemble Gabon non donné

MODULE 5. AUTORITES LOCALES

Indicateur 20 : Principales sources de revenus

Indicateur 20.1 : Revenu par tête d'habitant dont disposent les autorités locales

Revenu total en dollars E.U aussi bien en capital qu'en termes courants, pour la zone métropolitaine, divisé par le nombre d'habitants (moyenne de trois ans).

Pour Libreville = 13.205,8 FCFA ; = US\$

- Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville
 2) Source : Mairie de Libreville
 3) Période : année 1993
 4) Méthode de calcul = moyenne des ressources propres (ordinaires et extraordinaires) de commune de Libreville des trois dernière gestions connues (92, 93, 94) divisée par le nombre de la population.

Indicateur 20.2 : Revenus des autorités locales par sources (%) :

a. Impôts et taxes 96,6 %	b. Redevances usagers : 1,32 %	c. Autres sources de revenu local propre 0 %
d. Transferts provenant des autorités supérieures : 0 %	e. Emprunts 0%	f. Autres revenus 2,08 %

- Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville
 2) Source : Budget exécuté de la Mairie de Libreville
 3) Période : année 1993
 4) Autres revenus représentent recettes diverses imprévues et report des recettes des exercices antérieurs.

Indicateur 21 : Dépenses d'investissement par tête d'habitant

Dépenses d'investissement effectuées par les autorités locales de la zone métropolitaine par habitant (moyenne pour les trois dernières années).

Pour Libreville = 722,8 FCFA ; US\$

- Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville (la zone métropolitaine n'est pas connue)
 2) Source : Mairie de Libreville

3) Méthode de calcul = moyenne des dépenses d'équipement effectuée par la Mairie pour les années 92, 93 et 94 divisée par la population urbaine.

Indicateur 22 : Rapport entre coût du service de la dette et dépenses totales

Principal et intérêts remboursés, y compris les obligations à maturité, comme part (%) des dépenses totales d'investissements effectuées par les autorités locales.

Pour Libreville = 0 %

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source : Mairie de Libreville

3) Période : année 1993

Remarque : La Mairie de Libreville n'a jamais emprunté

Indicateur 23 : Nombre d'employés municipaux

Nombre total d'employés municipaux pour 1000 habitants.

Pour Libreville = 3,03 %

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source : Mairie de Libreville

3) Période : année 1993

4) Méthode de calcul = nombre d'employés divisé par la population urbaine multiplié par 1000.

Indicateur 24 : Part des dépenses en personnel

Part (%) des dépenses ordinaires effectuées en personnel.

Pour Libreville = 75 %

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source : Mairie de Libreville

3) Période 1993

4) Méthode de calcul = montant des dépenses en personnel divisé par dépenses totales ordinaires (budget exécuté) multiplié par 100.

Indicateur 25 : Part des dépenses affectées aux activités contractuelles

Part (%) des dépenses ordinaires affectées à des contrats avec des entreprises extérieures.

Pour Libreville = 5 %

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville

2) Source : Mairie de Libreville

3) Période : année 1993

4) Méthode de calcul = montant des dépenses ordinaires effectuées et affectées aux activités contractuelles divisé par le montant total des dépenses ordinaires réellement exécutées multiplié par 100.

Indicateur 26 : Contrôle par les niveaux supérieurs de Gouvernement

Degré d'autonomie des autorités locales par rapport aux niveaux supérieurs de gouvernement (sous forme de questionnaire).

Services fournis	Autorités locales	Gouvernement central	Etat/ Région	Para - public commercial ONG	Privé
Eau Assainissement	-	-	-	oui	-
Assainissement	oui	oui	-	-	-
Collecte des ordures	oui	-	-	-	-
Electricité	-	-	-	oui	-

Téléphone	-	-	-	oui	-
Transport publics ou en commun	-	oui	-	-	oui
Urgences (sapeurs pompiers, ambulances)	-	oui	-	oui	oui
Entretien des routes	oui	oui	-	oui	-
Education	oui	oui	-	oui	oui
Santé	-	-	-	oui	oui
Equipements sportifs et de loisirs	-	-	-	-	-

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville et ensemble des villes du Gabon
2) Source : Mairie de Libreville, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, du Cadastre, de la Ville et du Bien être, Chargé des relations avec le Parlement
3) Période : année 1993

Indicateur 27 : Services urbains

Services urbains fournis à la population, par types de services et par types de fournisseurs (sous forme de questionnaire).

1 démettre l'autorité locale ?		
2 démettre les Conseillers Municipaux ?	Tous,	Quelques-uns
3 de fixer les taux d'imposition ?	Tous,	Quelques-uns
4 de fixer des redevances usagers pour services fournis ?	Tous,	Quelques-uns
5 de procéder à des emprunts ?		
6 de choisir des entrepreneurs pour l'exécution des projets ?	Tous,	XQuelques-uns
7 Le montant des transferts de fonds en provenance des niveaux supérieurs est-il connu avant de procéder à l'établissement du budget local ?		
l'ensemble	en partie - donner un pourcentage	%

Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville et autres communes de l'ensemble du Gabon
2) Source : Mairie de Libreville

Remarque :

- Pour les 1 et 2, on note que les Conseiller Municipaux sont élus au suffrage universel directe et ne peuvent pas donc en principe être demis de leur fonction par l'Etat qui (ne les nomme pas)
- Pour le 3, 4 et 5, on note que les impôts, taxes et emprunts ne peuvent pas être fixés par l'autorité locale sans l'approbation de l'autorité de tutelle.
- Pour le 6, on note que les travaux dont certains montants doit faire l'objet d'un marché approuvé par l'autorité de tutelle.
- Pour le 7, on note que les communes au Gabon ne bénéficient pas de subvention de la part de l'Etat.

INDICATEUR DE LOGEMENT
MODULE 6 : LOGEMENTS ABORDABLES ET ADEQUATS

Indicateur H1 : Rapport entre le prix du logement et le revenu =

Rapport entre le prix médian d'une unité de logement sur le marché libre et le revenu médian annuel des ménages.

- Nota : 1) Aire géographique = ensemble Gabon
2) Source :
3) Période : année 1993
4) Méthode de calcul

Indicateur H2 : Rapport entre le loyer et le revenu =

Rapport entre le loyer annuel médian des logements et le revenu médian annuel des locataires.

	Loyers contrôlés	Loyers non-contrôlés
Médiane des loyers annuels (en \$E.U.)		
Médiane des revenus annuels des ménages locataires (en \$E.U.)		

- Nota : 1) Aire géographique = ensemble Gabon
2) Source :
3) Période :
4) Méthode de calcul

Indicateur H3 : Surface habitable par personne =

Surface médiane habitable par personne (m²).

Part (%) des logements situés dans des constructions susceptibles de durer 20 ans ou plus compte tenu des conditions locales et avec un entretien normal.

- Nota : 1) Aire géographique = ensemble Gabon
2) Source
3) Période : année 1993
4) Méthode de calcul :

Indicateur H4 : Construction durable =

64 % pour Libreville
61 % pour ensemble Gabon

Part (%) du parc de logements conforme aux réglementations en vigueur.

- Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville et ensemble Gabon
2) Source : Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, Recensement Général de la Population et de l'Habitat du 1^{er} au 31 Juillet 1993)
3) Période : année 1993.

Indicateur H5 : Logement légal =

Pour Libreville =
Ensemble Gabon =

MODULE 7 : FOURNITURE EN LOGEMENTS

Indicateur H6 : Effet multiplicateur de l'aménagement foncier = 4,55 %

Rapport moyen entre le prix foncier médian d'une parcelle viabilisée en périphérie d'une zone urbaine dans un lotissement classique et celui d'un terrain non aménagé situé dans une zone en cours de viabilisation.

A. Prix médian d'un mètre carré de terrain non aménagé, non loti, non viabilisé, non connecté au réseau d'électricité, sans service d'eau et d'assainissement, en périphérie d'une zone urbaine en cours de développement	1.700FCFA/m ²	US\$
B. Prix médian d'un mètre carré de terrain résidentiel aménagé, l'ôti et viabilisé, connecté au réseau d'électricité, pourvu d'un service de desserte en eau et d'assainissement, en périphérie d'une zone urbaine en cours de développement :	7.750FCFA/m ²	US\$

Nota : 1) Aire géographique = ensemble Gabon

2) Source : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, du Cadastre, de la ville et du Bien Etre, Chargé des Relations avec le Parlement

3) Période : année 1993

4) Méthode de calcul : données disponibles

Indicateur H7 : Dépenses en infrastructures = FCFA \$

Rapport entre le montant total annuel des dépenses en infrastructures (exploitation, entretien et capital) encourues par le gouvernement à tous les niveaux en matière d'aménagement, et le nombre de citoyens.

Nota : 1) Aire géographique = ensemble Gabon

2) Source :

3) Période : année 1993

4) Méthodes de calcul =

Indicateur H8 : Crédit au logement par rapport au crédit total = %

Rapport entre le montant total des hypothèques et la totalité des prêts non amortis dans les banques et les institutions financières publiques.

Total des prêts au logement accordés par :

1. les banques commerciales
2. les banques d'affaires
3. les sociétés fiduciaires
4. les caisses d'épargne
5. les agences gouvernementales
6. les institutions para-publiques
7. les compagnies d'assurance
8. les caisses de crédit

- Nota : 1) Aire géographique = ensemble Gabon
 2) Source :
 3) Période : année 1993
 4) Méthode de calcul =

Indicateur H9 : Production de logements = 1,4 %

Nombre d'unités de logement construites par an pour 1000 habitants (dans les secteurs formel et informel).

- Nota : 1) Aire géographique = ensemble Gabon
 2) Source : Direction Générale de la Statistique et Etudes Economiques
 3) Période : année 1990 (la Société Nationale Immobilière et la Direction de l'Assistance à l'auto-construction au Gabon n'ont construit que 11 logements en 1980, 128 en 1985, 18 en 1986, 154 en 1987, 229 en 1988, 33 en 1989 et 150 en 1990. Elle n'ont rien construit depuis)
 4) Méthode de calcul = nombre de logement construit en 1990 (150) divisé par la population totale du Gabon (1.014.976 HA) multiplié par 1000.

Indicateur H10 : Investissement dans le logement

Part (%) de l'investissement annuel total en matière de logement (à la fois dans les secteurs formel et informel) dans le produit intérieur brut.

Pour Libreville	%
Pour ensemble Gabon	%

- Nota : 1) Aire géographique = agglomération urbaine de Libreville et ensemble Gabon
 2) Source :
 3) Période : année 1993 et 1994
 4) Méthode de calcul =

LES TENDANCES ECONOMIQUES

Depuis 1985, la baisse des prix exprimés en dollar des principales exportations du pays (pétrole, manganèse, bois, uranium) et la dépréciation du dollar ont fait apparaître d'importantes faiblesses structurelles de l'économie gabonaise. En effet, le Gabon tire 60% de ses ressources de l'exploitation pétrolière.

En 1985-1986, suite à la chute des recettes pétrolière, le budget de l'Etat a enregistré une baisse de 50 milliards de francs CFA. En 1987, le pays voit ces recettes baisser pour atteindre les 158 milliards de francs. Ceci représente une baisse de 35% des revenus pétroliers et environ 38% du PIB. La baisse importante d'effectifs était dans le secteur privé a affectée la masse salariale et à entraînée un chômage important et une tendance à la baisse pour le revenu moyen des ménages.

Dans le secteur public, la diminution ou la suppression d'un certain nombre d'avantages va entraîner aussi une diminution de revenus. Au début de 1987, les primes de sujétions avaient été réduites.

La crise dans le secteur du bâtiment et travaux publics est particulièrement importante et amène l'Etat à procéder à une baisse importante du prix du ciment. Cette mesure ne fut cependant pas maintenue comme prévue après la dévaluation du franc CFA.

La consommation des biens de consommation et des biens d'équipement est particulièrement remarquable, cela va se vérifier au niveau de la baisse de vente automobile ainsi qu'à l'activité des Ports de Libreville et Port - Gentil.

Suite à la crise économique, au cours des années 1990, le PNB a chuté à 3.300 dollars.

Evolution de la population nationale

En octobre 1993, le constat qui est fait après le recensement général de la population est le suivant :

- La population a pratiquement doublé en 33ans

Les campagnes se sont progressivement vidées au profit des centres Urbains qui englobent plus de 70% de la population

- La stérilité a sensiblement baissé.

La répartition de la population dans les secteurs d'activités se présente de la manière suivante :

- Primaire : 41,6%
- Secondaire 11,5%
- Tertiaire (non compris administration) 30,7%
- Administration 16,2%

BILAN DES POLITIQUES LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Au Gabon, divers moyens ont été mis en place pour financer l'habitat :

**** De 1961 à 1980 :**

Deux mille vingt huit (2 028) logements ont été construits et financés grâce aux crédits à long terme sur 20 ans à 2,5 % pour un coût total de 1 Milliard de F CFA.

A partir de 1973, le financement du logement et de l'aménagement foncier est renforcé par un prélèvement au niveau de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de 3% sur les salaires versés par les employeurs.

**** De 1980 à nos jours.**

Budget de l'Etat : pour le logement subventions directes à la S.N.I et à l'Aide à l'Autoconstruction, avance en compte courant associé au CREFOGA ; coût nul et durée entre 18 et 20 ans.

- CREFOGA : apporte des ressources stables grâce à des durées à long terme (18 à 20 ans), avec taux d'intérêt très bas, entre 3 % et 11 % (le taux de 3 % étant plus bas que le taux de référence de la Banque Centrale 6 %) : 10 Milliards de F CFA investis en 10 ans jusqu'en 1988.

La collectivité nationale a investi entre 1976 et 1986 plus de 140 Milliards de f cfa.

- Organismes financiers : banques commerciales pour le crédit immobilier à moyen terme (2 à 7 ans) :

a) **Banque des Etats de l'Afrique Centrale (B.E.A.C.)**, elle n'accepte le réescompte (refinancer les crédits) que sur le moyen terme, sous réserve d'un autofinancement de 20 % en apport , pour des montants inférieurs à 50 Millions de F CFA au taux préférentiel de 6 %.

b) **Banque Gabonaise de Développement (B.G.D.)**, elle consent des crédits immobiliers à moyen terme dont l'essentiel est consacré aux programmes pour des grosses sociétés telles Elf-Gabon, COMUF, COMILOG, etc... Elle accorde également des crédits aux particuliers sur le moyen terme à taux variables.

c) **Banques commerciales** : elles négligent de financer l'habitat social.

d) **Fonds National de l' Habitat (F.N.H.)** : créé par ordonnance en Janvier 1973 pour financer les programmes de logements populaires en particulier les infrastructures. Ses ressources proviennent d'une cotisation obligatoire de 3 % (ramenée à 2 % en 1992) payable par les employeurs sur la masse salariale.

• **Caisse Nationale de Sécurité Sociale (C.N.S.S.)** : Elle intervient dans le financement de l'habitat social ; ses ressources provenant des différentes cotisations des employeurs.

Le financement sur cette période reste inadapté à cause des taux d'intérêts et de la durée de remboursement des prêts..

Au regard de tout ceci et des recommandations du Plan National de l'Habitat (1983) qui prévoyait 45 Milliards de F CFA par an pendant 15 ans pour une demande de 6 000 logements par an, le financement du logement paraît dérisoire et les objectifs loin d'être atteints.

LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT FONCIER

- Les mécanismes de financement de l'aménagement foncier sont identiques à ceux du financement du logement.

EVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE

- Organisation des Services
- Décret n° 22/ PR /MF /MFPCTA du 11 février 1965, portant création du service de l'urbanisme et nomination du Chef de Service.
- Arrêté n° 1240 / PR / MF-UBH du 08 novembre 1965 fixant les attributions et organisation du Service de l'urbanisme et de l'Habitat.
- Décret n° 00731 / PR / MDECF-HUC du 27 juin 1980, portant création de la Commission Nationale de l'Habitat et de l' Urbanisme.
- Arrêté n° 001174 / PR / MDECF-HUC du 27 juin 1980, portant création d'un Service des Enquêtes socio- économiques.
- Décret n° 514 / PR / MINDECFHUC, du 06 mai 1981, portant organisation et attribution du Ministère des Domaines, de l'Enregistrement, de la Conservation Foncière, de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre.

- Décret n° 1771 / PR /MDCUDM du 04 novembre 1985, portant attribution et organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et de l'urbanisme chargé du Droit de la Mer (Direction Générale de l'Urbanisme et des Aménagements Fonciers).
- Décret n° 513 / PR / MHL, du 25 avril 1986 portant attribution et organisation du Ministère de l'Habitat et du Logement.
- Décret n° 165 / PR / MHUL, du 11 février 1966 portant attribution et organisation du Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et du Logement.
- La planification et l'aménagement urbain :
- Loi 3 / 65 du 05 juin 1965, portant réglementation générale de l'urbanisme.
- Loi 2 /65 du 05 juin 1976 instituant une taxe de 15 % à la charge des lotisseurs.
- Loi 3 / 81 du 08 juin 1981, fixant le cadre de la réglementation d'urbanisme.
- Loi 15 / 74 du 21 janvier 1975, portant modification des articles 11, 18 et 69 de la loi 15 / 63 du 08 mai 1963 fixant le régime de la propriété foncière.
- Loi 12 / 78 du 07 décembre 1978, modifiant les articles 3 et 42 de la loi 15 / 63 du 08 mai 1963 fixant le régime de la propriété foncière.
- L'aménagement foncier et la conservation des titres :
- Ordonnance 4 / PR du 02 janvier 1962 modifiant et complétant l'article 46 du décret du 28 mars 1899 fixant le régime de la propriété foncière.
- Loi 14 / 63 du 08 mai 1963, fixant la composition du domaine de l'Etat et les règles qui en déterminent les modes de gestion et d'allénation.
- Loi 15 / 63 du 08 mai 1963, fixant le régime de la propriété foncière.
- Décret 77 / PR :MF.DE du 06 février 1967 ,réglementant l'octroi des concessions et location des terres domaniales.
- Les activités des constructeurs et des promoteurs :
- L'Ordonnance 005 / 92 /PR du 18 février 1992 a institué des mesures administratives et fiscales propres à promouvoir l'habitat socio- économique. Ce texte abrogé en 1994 prévoyait une exonération fiscale de la taxe sur le chiffre d'affaires (T.C.A.), un taux réduit à 7 % des taxes douanières pour l'importation de matériel et de produits pour la construction.

Société Gabonaise d'Aménagement et d'Équipement Immobilier (S G A E I).

Créée par la Loi 27/61 du 25 Mai 1961 a assuré le financement de 2028 logements.

Office National de l'Habitat (ONH) .

- Promoteurs et constructeurs publics.
Office National de l'Habitat (ONG)

Ordonnance 36/73 du 2 Juillet 1973

Établissement public, il a pu réaliser plusieurs programmes de logements socio-économiques.

Société Nationale Immobilière (SNI)

Créée par Ordonnance n° 41/76/PR du 14 Janvier 1976. Elle reprend les activités de la SGAEI et de l'ONH.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

DECENTRALISATION ET GESTION DES VILLES

- Au Gabon depuis les indépendances, la structure de l'Etat s'était toujours manifestée par une centralisation excessive. L'évolution démocratique depuis la Conférence Nationale en 1990 a permis d'admettre la décentralisation comme le véritable support de développement économique et social.

Dans cet esprit notre loi fondamentale dans son article 112, consacre formellement l'existence des collectivités locales et leur faculté à se gouverner.

Le transfert des compétences de l'Etat au profit des communes, des départements et des provinces prendra une nouvelle forme après adoption de la loi organique sur la Décentralisation en Juillet 1996.

La gestion du territoire urbain ainsi que la répartition et les modalités d'exercice des compétences ne sont pas encore clairement définies.

Actuellement, les collectivités locales éprouvent des difficultés à remplir leurs obligations à cause du manque chronique de ressources financières, d'une gestion souvent hasardeuse et d'un encadrement de qualité insuffisante.

LA GESTION DU TERRITOIRE URBAIN ET LES MOYENS DES COMMUNES

Les communes ont au quotidien un large éventail de responsabilités qui sont défini par l'arrêté portant organisation et attributions des services de la municipalité, ceci les implique à tous les niveaux de la gestion de la cité.

Cependant, les élus locaux doivent faire face à toute une série de contraintes qui sont d'ordre financière, institutionnel et réglementaire, notamment ;

- le manque de ressources financières ;
- l'impossibilité d'initier un certain nombre de taxes.
- la lourdeur de la procédure de mise à disposition du budget municipal qui, après approbation du Conseil municipal doit nécessairement obtenir un avis de conformité du Ministère de l'Intérieur ;
- la solidarité de caisse imposée à la gestion du budget ;
- l'impossibilité d'accéder directement aux financements extérieurs des investissements qui leur sont propres sans accord préalable du Ministère responsable des finances publiques
- le statut précaire du fonctionnaire communal qui ne dispose pas réellement de droits officiellement reconnus ;

En plus des responsabilités classiques de l'état civil, les communes ont les responsabilités suivantes.

- Le Maire Président du conseil municipal assurent la présidence de la commission de vente des terrains urbains ainsi que celle du secrétariat du permis de construire

Les services municipaux ont à charge ;

- L'enlèvement des ordures ménagères ;
- La construction et l'entretien des voies communales ;
- La construction et la gestion des marchés et gares routières ;
- La construction et la gestion des centres préscolaires ;
- La construction et la gestion des cimetières publics
- La construction et la gestion des centres de santé primaires.
- La construction et la gestion des centres d'animation culturels
- La police urbaine

Les fonds publics communaux ont trois origines :

L'importance de ces éléments a varié dans le temps et suivant les communes, les chiffres ci-après pour la commune de Libreville datent de l'année 1993.

- Impôts et taxes 96,6%
- Redevances usagers 1,32%
- Autres revenus 2,08%

On notera ici que depuis 1976, l'Etat ne subventionne pas les communes alors que la part de l'entretien des voies a plus que doublée après la réalisation par l'Etat de grands travaux des infrastructures de la ville de 1974 à 1976. Vingt ans après ces réalisations, les infrastructures routières ont vieilli, la part de l'entretien qui doit représenter chaque année 5% du coût de l'investissement, ne peut pas être supporté par les finances municipales. Le déséquilibre très marqué du budget communal de Libreville (75% du budget est affecté au personnel municipal contractuel et journalier) ne peut se corriger que par une affectation à la commune d'une part importante de financement public.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES COMMUNES

L'analyse du peuplement actuel du territoire dégagée par le dernier recensement de la population de 1993, permet de faire le constat que la population urbaine au Gabon représente 73% de la population nationale, (la capitale Libreville renferme à elle seule 40% de la population de l'ensemble du Gabon).

Ainsi, il est plus qu'urgent que la richesse nationale correspondante, fondée sur un partage équitable des ressources soit affectée proportionnellement aux besoins économiques et sociaux de ces groupements de population.

Le contrôle de peuplement des villes doit être initié par une politique volontariste de création d'un réseau de villes moyennes d'équilibre, réparties à travers le territoire.

La décentralisation en faveur des communes demande prioritairement la mise en place de moyens réglementaires et matériels appropriés.

La décentralisation des compétences allant de pair avec la responsabilisation des citoyens, l'organisation politique et administrative des villes doit être dotée des expertises appropriées.

Les villes doivent avoir accès aux capitaux internationaux.

PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES GROUPES SOCIAUX VULNERABLES

- Les réfugiés et les personnes déplacées :

Le Gabon a ratifié la convention de GENEVE de 1951 relative aux réfugiés et celle de l'OUA sur les problèmes liés aux réfugiés.

Les réfugiés au Gabon sont estimés à 700 personnes, dont 200 femmes. Ils sont gérés par un organe gouvernemental, la Délégation Générale aux Réfugiés sous la tutelle de la Présidence de la République depuis 1976 (ordonnance 64/PR/76 du 20 Octobre 1976).

Le transfert de cette tutelle au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, est en cours.

La protection juridique des Réfugiés est assurée conjointement par la Délégation Générale aux Réfugiés et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (H.C.R).

L'assistance matérielle (allocation financière) est fournie par le H.C.R. ainsi que les prestations sociales (frais d'hospitalisation, d'écolage, etc..).

Les Réfugiés ont droit d'accès à l'emploi au même titre que les Gabonais.

Quant aux personnes déplacées, le Gabon n'a pas encore eu à faire face à ce problème.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Les Rejets des déchets urbains dans le milieu naturel

L'inexistence d'un réseau d'assainissement urbain adéquat à pérenniser la réalisation d'appareil d'assainissement individuels (fosses septiques et puisards avec épandage souterraine). On peut imaginer les conséquences issues de cette pratique pour les nappes phréatiques et les rivières multiples qui traversent de part en part les villes de Libreville et Port-Gentil.

Les sociétés procédant aux vidanges de ces équipements, déversent sans scrupule ces déchets soit dans les cours d'eaux, soit dans la nature.

Quant à la collecte des déchets ménagers et industriels, ceux-ci sont versés en vrac dans une seule décharge à ciel ouvert, sans pourtant les sélectionner (ménagers,

industriels, toxiques et médicaux). Sauf dans certains hôpitaux quelques déchets sont incinérés.

Les besoins en combustibles

Le Gabon est couvert à plus de 85 % par la forêt équatoriale, ce qui permet une très grande disponibilité du bois de chauffage.

L'exploitation du gaz domestique, se fait dans la région de l'Ogooué Maritime, est acheminé dans des bouteilles dans presque toutes les villes du Gabon.

Transport urbains

Seuls les petits artisans réunis dans le syndicat des transporteurs assurent le transport urbain. Ils exploitent à peu près 2500 taxis et minibus pour une population estimée à Libreville à plus de 400 000 habitants. L'état dégradé du réseau routier urbain rend encore plus difficile cette exploitation, occasionnant très prématurément la détérioration du matériel roulant.

Matériaux locaux et localement produits

Avec les richesses de son sous-sol, sa grande forêt dense et son hydrographie abondante, le Gabon prédispose d'importants potentialités en matériaux locaux de construction.

selon les potentialités de chaque sites, on peut produire à moindre coût tous les types de matériaux. Malheureusement, le bois la terre et la brique de terre ne sont presque pas utilisés alors que ces matériaux sont disponibles dans tout le pays.

Les matériaux de construction utilisés présentement sont très onéreux pour les gabonais moyens. Le ciment qui est fabriqué sur place, non exporté, la tonne coûte entre 80 000 F et 100 000 F. L'A.D.M. estime à 7 millions de F CFA des logements dits sociaux avec parcelles assainies gratuitement.

Il existe un peu partout dans les grandes villes du Gabon et particulièrement à Libreville des petits points de vente en détail de matériaux de construction . Les matériaux comme la vitrerie la tuyauterie et la quincaillerie sont importés.

Ainsi la demande social en logements décents et à faibles coûts persiste de façon toujours croissante principalement à Libreville. L'approche d'auto construction permettrait si elle est bien coordonnée de canaliser les efforts des uns et des autres.

Extension des périmètres urbains

La superficie actuellement occupée par Libreville couvre environ 12000 ha. Le périmètre de 15 km autour du point o contient 35000 ha. En déduisant les surfaces déjà occupées (8500 ha), celles inconstructibles et celles des forêts à protéger (13000 ha), il reste un site disponible qui n'excède pas 10000 ha. Au rythme actuel de croissance, ce site sera saturé avant la fin du siècle et l'extension de la ville poserait alors de problèmes difficiles de transport d'entretien de voirie, d'évacuation des déchets et d'équipements. Cette échéance et ces difficultés ne sont inéluctables que pour autant se perpétuera la tendance actuelle quant à la faiblesse de la densité moyenne (30 habitants/ha) et à l'urbanisme des crêtes, qui consiste à n'organiser que l'occupation de celle-ci avec une densité relativement faible, laissant les bas-fonds insalubres en sans équipement, à l'occupation sauvage par les auto constructeurs. L'attractivité des ces zones, situées près du centre ville rend difficile d'empêcher l'installation des familles qui n'ont pour alternative que des zones plus saines moins éloignées des centres d'emplois et sans animation sociale.

PREVENTION DES SINISTRES ET CATASTROPHES

III . 1 Introduction

Libreville, capitale politique et administrative du GABON est située sur la côte ouest atlantique, au nord de l'équateur, dans une presqu'île formée par les nombreuses rivières qui s'écoulent dans l'estuaire du Gabon et la baie de la Mondah et par une série de collines qui s'élèvent de 5 à 50 mètres atteignant parfois une hauteur de 150 mètres. Elle se développe sur un site particulièrement difficile où les facteurs naturels jouent un rôle primordial dans sa croissance urbaine :

- Le relief,
- La ventilation ;
- Les thalwegs et les marigot,
- La végétation ;
- ETC...

En raison de la mise en valeur des richesses naturelles du Gabon, la fonction économique de Libreville s'est amplifiée depuis plusieurs années.

Depuis lors, on enregistre :

- Un accroissement important de la population urbaine,
- Un développement rapide et désordonné du tissu urbain déjà distendu et démuné des aménagements de base nécessaires (réseaux de voiries et assainissements etc...).

Pour redonner au tissu urbain de Libreville la cohésion qui lui est indispensable au point de vue économique et social, il y a lieu d'entreprendre des opérations de grandes envergures liées à la planification des espaces à bâtir

- Collecte des eaux usées, eaux vannes,
- Création d'un réseau de voiries adéquat,
- Diminution de surface de certaines grandes propriétés foncières,
- Regroupement d'activités quartier par quartier
- Etc...

Le présent rapport a pour objet la sériation des causes et l'identification des obstacles qui favorisent le développement des nuisances dont les effets sont redoutables : inondation, propagation des pollutions etc...Et la recherche des solutions correctives à apporter à cette croissance urbaine en vue de rendre saine la vie des citoyens et de diminuer l'ampleur des obstacles qui freinent son développement harmonieux.

Des différents constats présentés au document rapport de visites, il ressort trois causes principales à l'origine des inondations que nous connaissons à Libreville :

- 1) - Une géographie très irrégulière impliquant de nombreuses rivières qui s'écoulent dans l'estuaire du Gabon et de la baie de Mondah avec pour conséquence directe un assainissement indispensable à toute urbanisation.

- 2) - Des ouvrages d'assainissement peu nombreux et mal entretenus.
- 3) - Un développement rapide et désordonné du tissu urbain avec occupation des zones inondables et non aedificandi.

III. 2. - PROBLEMES D'INONDATIONS LIES A L'ASSAINISSEMENT

A - OBJECTIFS D'UNE OPERATION D'ASSAINISSEMENT

Les objectifs d'un projet d'assainissement sont très variés :

1 - OBJECTIFS SANITAIRES

- Améliorer les conditions d'hygiène
- Réduire les maladies hydriques

2 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- La conception des systèmes d'assainissement peut être à l'origine d'une aggravation des nuisances :
- concentration de pollution par les réseaux, pollution des nappes par un système d'assainissement par épandage, augmentation des phénomènes d'érosion par un drainage mal conçu.

3 - LUTTE CONTRE LES NUISANCES PHYSIQUES :

- Réduire les inondations
- Protéger les biens et les personnes
- Améliorer et assurer le confort

4 - OBJECTIFS ECONOMIQUES :

- Protéger les biens publics et privés
- Récupérer les terrains par la mise en valeur du patrimoine urbain.

5 - PERENNITE DES OUVRAGES :

- Le fonctionnement et l'entretien doivent être étudiés dès la conception du projet des mesures à prendre sont de trois ordres :
- **TECHNIQUES** : choix d'un système d'assainissement et conception d'ouvrages facilitant ou réduisant l'entretien,
- **INSTITUTIONNELLES** : mise en place des structures et moyens adéquats,
- **REGLEMENTAIRES** : par exemple définition d'une zone non aedificandi le long des ouvrages.

Il apparaît que l'assainissement de la ville de Libreville au vu des dégâts et nuisances provoqués par les récentes pluies doit constituer une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics, condition sine qua non pour une amélioration générale des conditions sanitaires d'hygiène et de la qualité de la vie.

En son temps (1974) les pouvoirs publics ont pris conscience du problème et ont demandé la confection d'une série d'études d'assainissement de Libreville dont sont présentées sommairement ci-dessous les conclusions :

B - LES ETUDES- SHEMA-DIRECTEUR (étude Rhein-Rhur)

De 1974 à 1977 la société Rhein-Rhur avec l'appui de l'OMS et sous la coordination du Ministère du Plan avait étudié un schéma - directeur d'assainissement de Libreville qui comportait l'étude des réseaux d'assainissement pluvial, du transport et du traitement des eaux usées et de la collecte des ordures ménagères.

Les études portaient sur l'ensemble du secteur urbain depuis Owendo jusqu'au nord de l'aéroport (site du CICIBA actuel) soit 15.000 hectares.

Le coût total d'investissement du projet étant estimé en 1971 à 60 milliards, actualisé en 1983 à 160 milliards de francs CFA.

On notait que le coût d'investissement relatif au secteur central était estimé à 120 milliards en 1983.

B.2 - ETUDES D ASSAINISSEMENT (M.E.C)

Depuis 1985, les crédits dégagés ont permis de relancer ces études sous la direction du Ministère de l'équipement et de la construction (M.E.C).

L'étude comporte un avant projet sommaire des réseaux primaires et secondaires d'assainissement des eaux pluviales sur les bassins versants compris entre la zone aéroportuaire (aéroport Léon-MBA) au nord et l'échangeur de Lalala au sud, le front de bord de mer à l'ouest et la ligne de Crête des bassins périphériques à l'est.

Cet ensemble de 17 bassins drainent une superficie de 5.000 hectares et un réseau de canaux revêtus à ciel ouvert sur 93 kilomètres, coût d'investissement fin 1990 = 175 milliards.

Il est recommandé de poursuivre ces études au niveau de APS pour les bassins restant et au niveau de l'avant-projet détaillé. Le but de cette dernière phase d'études est d'arrêter définitivement le tracé des réseaux ainsi que les sections, les profils en long et les limites d'emprise du domaine public.

Les études achevées au stade de l'APS ont porté sur les bassins suivants /

- Tahiti - Gué-gué - Ambassade de France - Gros-bouquet - Sainte-Marie - Owendo - Sainte-Anne - Arambo - Montagne-sainte - Présidence-Batavéa - Glass - Plaine-niger - Ogombié - Mission évangélique baraka - Lalala -
- Lowé IAI - Terre-nouvelle - Cité du 12 mars

**ASSAINISSEMENT DE LIBREVILLE
ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX**

bassin versant	superficie	longueur du réseau	coût total avec terrassement généraux à l'APS (en milliards de francs CFA)
Tahiti	99,13	0,76	0,91
Gué-gué	10,84	22,610	
Ambassade de France	20,6	0,67	0,650
Gros Bouquet			
Quaben	92,6	3,09	3,620
Sainte-Marie Awondo	310	9,29	16,970
Sainte-Anne Arambo	195	4,91	8,21
Montagne-Sainte Présidence	34,8	1,31	1,374
Batavéa	439	7,75	13,74
Glass	22,34	1,07	0,959
Plaine Niger	50,4	1,56	2,24
Ogombié	936,76	16,92	43,81
Mission Evangélique Lalala	42	1,21	1,11
Lowé Iai	519,81	8,13	12,69
Terre Nouvelle	527,54	10,75	17,24
Nzeng-Ayong	746,38	13,2	24,37
Cité 12 Mars	208	1,29	2,77

C - CONSTAT ET DIAGNOSTICS SUR L ASSAINISSEMENT A LIBREVILLE

Il est possible de dégager les éléments suivants :

- 1 - Le réseau d'assainissement est entièrement à l'état naturel à l'exception de 1,1 kilomètres revêtu de la Batavéa et de 0,7 kilomètres revêtu d'Awondo. Pratiquement aucun aménagement n'a été réalisé sur le reste du réseau.
- 2 - L'existence de grandes zones de marécages qui jouent le rôle de réservoirs et de bassin de rétention, écrêtant les débits de pointe des crues et permettant ainsi aux ouvrages aval de ne pas être submergés.
- 3 - L'urbanisation des zones de marais (bassin de rétention naturel) non accompagnée des mesures d'adaptation des équilibres hydrauliques du réseau aval provoque des débordements de celui-ci (Ogombié - zone industrielle d'Oloumi) ;
- 4 - L'absence d'entretien systématique sur le réseau, l'occupation des lits de cours d'eau rendent la capacité hydraulique des thalwegs insuffisante et ceci provoque un dépassement de la capacité d'évacuation des ouvrages de traversée des voiries (inondations à l'amont).

5 -Le lieu de civisme des populations riveraines aux réseaux des émissaires et collecteurs contribue fortement à diminuer la capacité hydraulique des ouvrages prévus pour les écoulements des eaux pluviales.

III. 2.2 - PROBLEMES D INONDATIONS LIES A L HABITAT ET A L URBANISME

Le taux de croissance démographique, 6 % par an, n'a pas permis jusqu'à maintenant aux pouvoirs publics de mettre en place une politique cohérente adaptée aux besoins librevillois en logements, c'est à dire fournir 2.500 logements par an. Pourtant, l'étude du plan national de l habitat prévoyait il y a dix ans, qu'il faudrait 6.000 logements neufs par an pendant 15 ans sur tout le territoire national dont 4.500 pour les nouveaux ménages et 1.500 pour résorber l'habitat insalubre.

Par ailleurs l'accès au sol à bâtir revêt une importance capitale, or la pénurie actuelle en terrains viabilisés est très préoccupante pour les populations urbaines à faible revenu. L'offre actuelle est de 350 parcelles par an pour 10.000 demandes.

L'on observe que l ensemble des populations sinistrées sont installées sur des terrains de fortune et dans des zones à risque. Ces zones s identifiaient comme étant des cuvettes, des lits de cours d'eau et de thalwegs ainsi que leurs abords immédiats, des terrains marécageux, des terrains à la côte voisine du niveau de la mer. Ces occupations anarchiques grèvent ainsi où ils existent le fonctionnement normal des ouvrages et la rétention de certains bassins.

C'est ainsi que 80 % de la population de Libreville vit dans des quartiers « sous intègres » installés sur des terrains difficiles manquant d équipement de base (voirie, eau, réseau de drainage etc..

L'offre reste toujours insignifiante par rapport à la demande pour les raisons suivantes :

- 1 - Coûts très élevés pour la viabilisation des sites et la construction des logements ; les normes et standards sont très élevés et ces opérations sont inaccessibles aux faibles revenus à l exemple

de :

- Assistance à l'autoconstruction 100.000 F le m2 construit
- SNI 150.000 F le m2 construit
- CNSS 146.000 le m2 construit
- Habitat spontané 20.000 F le m2 construit en bois

NB : ces coûts ne comprennent pas les voiries et réseaux divers

2 - Financement mal adapté : politique de crédits très rigoureuse (taux d intérêt élevé, durée de crédit très courte etc...)

3 - Insuffisance des moyens financiers mis à la disposition du Ministère de l'Urbanisme.

III .2.3. - PROBLEMES D'INONDATION LIES A L'ENTRETIEN OU A LA MAINTENANCE

Les différentes zones inondées sont situées dans des bassins versant traversés par les cours d'eau tels que :

- La Nomba,
- L'Oloumi
- La Gué-gué
- L'Arambo
- Mbilambani
- L'Awondo
- Etc...

Excepté la Batavéa, qui a bénéficié partiellement dans son cours principal en aval de la construction d'un canal en matériaux modernes et en amont d'une opération de déguerpissement des populations qui naguère obstruaient le lit de son cours par les constructions anarchiques.

Les autres cours d'eau ont des berges en terre et subissent encore l'agression de l'homme, se traduisant par de nombreuses constructions sur les lit et rivages. Les conséquences de ces occupations sont multiples :

- Obstruction des lits pendant l'écoulement normal des eaux difficile, Modification du cheminement des eaux devenu très sinueux,

Lieux privilégiés pour la décharge des ordures ménagères, des objets usagés tels que : matelas, épaves de réfrigérateurs, pneus, etc...

On observe également :- Une forte squatterisation des thalwegs et des bassins de rétention, ce qui a pour corollaire : le mauvais fonctionnement des ouvrages situés en aval, la régulation des eaux en circulation étant modifiée, ces ouvrages très sollicités n'évacuent plus les eaux dans les délais, donc constamment en charge ; les eaux excédentaires provoquent des inondations ...

Le fait des occupations sauvages le long des berges freinent la possibilité d'accès le long des cours d'eau en vue d'entreprendre des opérations d'entretien de ces canaux soient-ils en terre

Le choix des matériaux lors des constructions de certains ouvrages ne tiennent pas compte des exigences climatiques et météorologiques de notre pays. Souvent on rencontre des ouvrages devenus hors d'usage dans les délais très brefs...

Les caniveaux prévus en bordure des voiries sont souvent obstrués par des objets jetés par les riverains

Etc...

IV. 1 - MESURES LIEES A L'ASSAINISSEMENT

La commission estime que l'assainissement de l'ensemble des bassins versant de la ville de Libreville devient une donnée incontournable en d'égard aux objectifs de santé, d'environnement et d'habitabilité.

A défaut d'ouvrage définitifs nécessitant un lourd investissement (175 milliards), il importe de planifier dans le temps la réalisation des dits ouvrages. Nous disons planifier et non différer, car toute réalisation différée entraîne toujours une réévaluation des coûts, or celle-ci s'impose comme condition sine qua non à tout développement harmonieux et équilibré de notre environnement physique et social.

1 - DANS L'IMMEDIAT ET A COURT TERME

A - Réactualiser les études d'assainissement de la ville de Libreville et faire aboutir son plan d'urbanisme

B - Concevoir des projets adaptés au milieu physique visé (pente, section et choix des matériaux).

C - Concevoir des ouvrages limitant les coûts de construction et d'entretien (ouvrages auto curant etc...)

D - Entretenir systématiquement le réseau existant en terre et en béton.

2 - A LONG TERME

A - Construction de tout le réseau en matériaux durables. Ce réseau doit être intégré dans la réalisation des programmes de restructuration du tissu urbain (SDAU).

B - Construction d'un réseau séparatif d'évacuation d'eaux pluviales et des eaux usées.

C - Organisation cohérente de la gestion des ordures ménagères.

IV. 2 - MESURES LIEES A L'ENTRETIEN

De nombreuses mesures peuvent être prises en vue de diminuer les nuisances constatées :

- Inondations,
- Incendies,
- Pollution,
- Insalubrité
- Etc...

Elles sont de deux ordres :

A - MESURES IMMEDIATES :

- 1 - Déguerpissement des zones inondables et des rives sur une bande de 30 mètres de part et d'autre de l'axe du cours d'eau,
- 2 - Formation des équipes d'entretien courant,
- 3 - Elaboration et mise en application des textes réglementaires protégeant ces zones dites « non aedificandi »,
- 4 - Sensibilisation des populations aux problèmes d'hygiène de l'environnement,
- 5 - Réalisation des pistes service sur l'une ou l'autre berges,
- 6 - Curage régulier des canaux et caniveaux

B - MESURES DEFINITIVES

- Construction des ouvrages définitifs bien dimensionnés,
- Formation d'un personnel d'un personnel spécialisé dans l'entretien des ouvrages d'assainissement,
- Lors de la construction de chaque ouvrage, prévoir les crédits qui seront destinés à son entretien,
- L'évaluation de ces budgets peut atteindre 5 % du coût des travaux et réévaluée chaque année à 3 %,

- La mise en place des équipes d'entretien :

exemple : une unité d'entretien courant doit avoir le matériel suivant :

- Une pelle hydraulique adaptée,
 - Deux camions benne de 8 à 10 tonnes
 - Un chargeur
 - Petit matériel = fourche, pelles, machettes etc
 - Un citerne d'eau avec lance
- Une équipe de quinze (15) personnes

Pour couvrir l'ensemble des ouvrages localisés à Libreville, il y aura lieu de prévoir quatre unités d'entretien.

TRANSFORMATION SOCIALES

- La permanence des structures sociales traditionnelles :
- L'invention d'une culture urbaine :

Le phénomène d'urbanisation est relativement récent au GABON (XIX^{ème} siècle), avec la création près du fort d'AUMALE d'un village qu'on baptisa LIBREVILLE en 1849, bien que le littoral RIO de GABAO (GABON), fusse découvert plus tôt, c'est-à-dire depuis le XV^{ème} siècle (en 1471) par des navigateurs portugais.

Le GABON n'a donc pas une culture urbaine ancienne comme certains pays d'AFRIQUE du nord par exemple. En 1961, 10 % seulement de la population soit 31 000 habitants vivent à LIBREVILLE, contre 40 % en 1995 soit 418 616 habitants. Les données pour l'ensemble du pays sont les suivantes :

- En 1960, population urbaine 13 %
population rurale 87 %.
- En 1995, population urbaine 73 %
population rurale 27 %.

L'accélération du phénomène urbain a donc dépassé toutes les prévisions ; en particulier les pouvoirs publics n'ont pas pu l'endiguer faute de politique adéquate (politique d'habitat et politique d'aménagement du territoire). Ce phénomène n'a pas été suivi aussi par une adaptation des nouveaux migrants (issus en majorité du milieu rural parfois sans éducation urbaine), à cette nouvelle organisation de l'espace et des relations différentes qu'elle imposait entre les individus, ses contraintes modernes partiellement assimilées par les uns et difficilement acceptables pour les autres :

- La cohésion sociale est plus forte au village qu'en ville («quand un gabonais va à la chasse...etc»).
- Les villages s'installaient souvent à proximité d'un point d'eau ; ainsi l'essentiel des besoins était satisfait : eau potable, pêche, chasse dans la forêt environnante ; en ville au contraire ,d'autres besoins et des valeurs nouvelles sont nés : réussite individuelle, initiative privée, acquisition des connaissances, etc..

La culture urbaine doit donc être un processus adapté à notre propre culture. Nous devons créer la ville gabonaise (ce n'est nullement une utopie ou un rêve), c'est une réalité qui s'impose si nous voulons maîtriser le phénomène d'urbanisation dans notre pays.

Une réelle politique d'aménagement du territoire doit créer les équilibres économiques et sociaux nécessaires entre les pôles économiques, entre villes et campagnes, entre les villes moyennes, etc.. Le processus idéal étant une adaptation des citoyens par étapes permettant une transition et des relais entre le village et la grande ville pour des gens dont la structure sociale et le mode de production restent à forte dominante rurale :

VILLAGE - AGGLOMERATION VILLAGEOISE - PETITE-VILLE

- VILLE MOYENNE - GRANDE-VILLE ou CAPITALE du pays.

L'actuelle occupation anarchique des terrains urbains dans les quartiers sous - intégrés, les problèmes d'assainissement et d'environnement, et les inondations répétées surtout à LIBREVILLE, sont autant de faits qui dénotent d'un manque de culture urbaine..

- L'essor des activités informelles :

Si le secteur informel est mal perçu aujourd'hui , c'est surtout parce qu'il échappe au contrôle des autorités administratives et système moderne de taxation et d'imposition . Avec tous les problèmes de chômage que nous connaissons ; on devrait l'encourager non seulement pour résorber en partie le chômage des diplômés et des non diplômés , mais aussi pour sa participation active dans l'économie du pays. Son dynamisme peut également permettre une bonne insertion dans la vie urbaine par l'accès au travail lorsqu'on se présente comme travailleur (même sans une bonne qualification) , et à l'organisation du travail lorsqu'on se présente comme entrepreneur (petit métier) .

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RESEAUX DE VILLES

- Place des capitales au niveau régional :
- Les réseaux urbains nationaux :
- Les communications interurbaines :

Notre capitale est relativement mieux ouverte vers l'extérieur que vers l'intérieur par , d'une part , un réseau de télécommunications modernes

(téléphone par satellite , fax ,tv, etc..),d'autre part des liaisons aériennes

et maritimes assez régulières.

Sur le plan intérieur ,les liaisons interurbaines avec l'arrière-pays restent très difficiles.

SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES L'ATELIER D'URBANISME DE LA VILLE

Au cours de la session ordinaire de l'AIMF en 1989 à Libreville, un accent particulier a été mis sur l'urbanisation des villes modernes en particulier sur l'instrumentation de la gestion urbaine. Libreville à l'issue de ce sommet eu à solliciter le concours de ces pairs pour la création d'un Atelier d'urbanisme à l'exemple des structures similaires existantes à Abidjan et Casablanca.

L'AUVIL (Atelier d'Urbanisme de la Ville de Libreville) a donc été mis en place en 1991. Sa mission est d'assurer la coordination de toutes les actions qui peuvent concourir à une urbanisation réfléchie de la ville. L'Atelier procède ainsi à l'appréciation permanente des objectifs d'aménagement urbain ainsi que du développement de la ville.

La structure de fonctionnement de l'AUVIL doit ainsi s'articuler autour de quatre axes qui sont :

- La Banque des données Urbaines
- Les Etudes Générales démographiques et économiques
- Les Etudes d'infrastructure, des transports et de circulation
- Les études préalables aux grandes opérations d'Urbanisme ainsi que des études sectorielles

Toutefois on peut noter que cette structure après quatre ans de fonctionnement n'a pas réussi à finaliser son organigramme tel défini à sa mise en place. L'AUVIL n'a menée ainsi que des activités relatives aux études économiques.

Les difficultés que rencontre le développement de cette structure sont à rechercher au niveau du financement de ces activités

- Du statut de L'AUVIL
- De la définition de sa mission
- D'une inexistence d'une cartographie fiable pouvant ouvrir vers une exploitation en documents de synthèses thématiques.

COMMUNE DE LIBREVILLE INTERVENTION DANS LE DOMAINE D'UN ASSAINISSEMENT D'URGENCE

Le projet intitulé AMENAGEMENT D'INTERET PUBLIC A LIBREVILLE a été initié par la coopération française en faveur de la Ville de Libreville. Ce projet s'est intéressé à l'assainissement des quartiers populaires occupé par les marginaux aux statuts d'occupations non réglementaire. L'organisation de l'habitat dans ces quartiers est anarchique et crée un désordre préjudiciable à l'assainissement général de ces îlots qui sont incrustés à l'intérieur du tissu urbain de la ville moderne.

- Sur le plan de l'occupation, ces îlots se forment généralement en retrait d'une rangée de maison par rapport à la voirie urbaine et, se prolongent sur des fortes pentes et les bassins versants .
- Sur le plan de l'assainissement et de la salubrité, il n'y a aucun traitement des eaux pluviales , aucun traitement des eaux usées , accumulation des ordures en dépôts incontrôlés et non résorbables faute d'accès .
- Sur le plan de l'habitat , il est en majorité précaire .

La population ayant une proportion de 35% d'actifs et parmi ceux-ci 96,5% formé d'ouvriers, de petits salariés , de manoeuvres, de commerçants ou d'artisans aux revenus inférieurs à la moyenne nationale qui est de 225 000 fca par mois.

EFFETS ATTENDUS

Le projet qui est initié en 1994 intervient après une étude sans suite sur les grandes inondation de 1991 à Libreville menée dans un cadre interministériel avec la participation de la Mairie de Libreville . La cote d'alerte ayant été atteinte au cours de ces inondations, l'autorité Municipale a dès ce moment recherché des mesures d'intervention devant constituer le démarrage d'un processus de prévention de la catastrophe , tout au plus une atténuation du phénomène au niveau des quartiers à urbanisation spontanées .

Sur le plan technique, il s'agit de supprimer des retenues d'eau en période de crue afin de limiter les risques d'inondation .

L'inaccessibilité des zones d'intervention fait appel à une action manuelle ce qui signifie, une main d'oeuvre non qualifiée disponible au niveau des sans emplois de plus en plus nombreux depuis la dévaluation du francs CFA et les mesures de récession économique qui ont frappés le secteur privé .